



POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES CLIENTS

v.4 – 18/01/2026

1. Références légales et enjeux
2. Cartographie des données collectées et des risques
3. Droits des personnes en contact avec la société
4. Délégué à la protection des données (DPD)
5. Durée de conservation des données

1. Références légales et enjeux

La Loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles vise à garantir la confidentialité et la sécurité des informations personnelles et a renforcé en la matière le rôle de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL), l'autorité française chargée de veiller à la protection des données personnelles.

De cette première Loi a découlé le Règlement Général de Protection des Données (RGPD), qui a été enrichi de plusieurs directives européennes depuis sa création jusqu'au référentiel du 6 mai 2021 qui impose la création d'un cadre juridique guidant la collecte et le traitement des données personnelles par les organismes privés et publics, afin que soit régi le traitement des données des interlocuteurs clients, prospects, partenaires ou collaborateurs de chaque société en France.

Doivent être visés tant les données à caractère personnel physiques que numériques, puis cadrées les durées de conservation des données ainsi que la façon dont les personnes concernées peuvent exercer un certain nombre de droits vis-à-vis de leurs données.

DUBOIS IMMOBILIER & FORMATIONS a donc créé pour tous ses interlocuteurs une politique de gestion des données parfaitement claire et conforme.

2. Cartographie des données collectées et des risques

DUBOIS IMMOBILIER & FORMATIONS ne prélève aucune donnée au moment du passage d'un prospect ou client sur le site Internet dédié de la société : www.renaudlambert.fr.

La gestion des cookies est à jour afin que chaque visiteur ait le choix complet et éclairé d'accepter ou refuser tout ou partie des modules de pistage indépendants de notre volonté (Google etc...).

La société ne partage aucune donnée avec aucune autre entité.

Notre site est davantage un site de présentation qu'un site de commerce.

DUBOIS IMMOBILIER & FORMATIONS n'utilise pas enfin de logiciels métiers archivant de quelconques informations clients sur un support tiers extérieur.

Seule l'activité principale de la société qui est la formation peut engager la collecte et la gestion de données dans un temps imparti (Cf. point 5 sur la conservation des données).

Les données collectées au titre de la formation professionnelle par notre société s'entendent des éléments suivants :

- Pièces d'identité
- RIB
- Tous éléments d'identification de type n° de sécurité sociale, niveau de diplôme, coordonnées

Ces éléments, s'ils sont collectés, servent à la constitution des dossiers de prise en charge des fonds d'assurance formation dans le cadre du service offert par notre société pour faire les demandes de prise en charge puis de remboursement par délégation du client.

Aussi, les seuls organismes tiers à DUBOIS IMMOBILIER & FORMATIONS sont les FAF compétents pour chaque client professionnel qui y cotise.

Ces entités sont pour les principaux OPCO EP, AGEFICE, FAFCEA, FIFPL etc...

Si d'aventure un client souhaite s'assurer de l'effacement complet de ses données auprès de ces structures, ce sont leurs propres politiques RGPD et leurs interlocuteurs dédiés qu'il faudra également contacter.

Enfin, concernant notre site Internet www.renaudlambert.fr une politique particulière de gestion des cookies est précisée en pied de page et conforme aux exigences de l'UE et Suisse.

3. Droits des personnes

Chaque individu en lien avec notre société, et conformément aux exigences du RGPD de façon générale, est garantie de bénéficier des différents droits prévus par le règlement, à savoir :

- Le droit d'accès aux données collectées et détenues, sur simple demande
- Le droit de rectification de ces données, sur simple demande
- Le droit à la portabilité de ces données, sur simple demande
- Le droit à l'oubli, équivalant à l'effacement pur et simple (dans la limite des éléments légaux pouvant disparaître)

Tous ces droits s'exercent d'abord auprès de notre société, par une réclamation faite à partir de notre adresse de contact ci-dessous rappelée.

Ce n'est que dans un second temps, après 1 mois d'absence de réaction et preuve de celle-ci, qu'un utilisateur peut alors saisir la CNIL.

4. DPD

Renaud Lambert prend de facto le rôle de Délégué à la Protection des Données (DPD) pour la société.

Pour toute demande relative à l'exercice d'un des droits mentionnés dans le chapitre précédent (Cf. point 3 sur les droits des personnes), adresser un mail à contact@renaudlambert.fr

Quant à la partie web, le responsable est Monsieur Frédéric France de la société EVOLYON, dont la charge est, entre autres, de faire que le site de la société soit toujours en phase avec les exigences légales.

5. Durées de conservation des données

Le RGPD ne définit pas de durées imposées, ce qui laisse une certaine liberté à chaque entreprise de définir les siennes.

Cependant, il est établi pour les organismes de formations intervenant dans le cadre de formations certifiées que :

- Un organisme de formation est tenu de conserver le dossier professionnel du candidat, même si la réglementation ne fixe pas expressément une obligation ni une durée de conservation.
- La conservation du dossier professionnel s'inscrit dans le respect des obligations de contrôle, de transparence, et de justification du processus de certification.
- Les conditions d'agrément des centres d'examen agréés sont renforcées, en exigeant un contrôle plus strict des conventions entre ces centres et les organismes de formation partenaires, avec une exigence accrue de traçabilité documentaire, y compris sur les dossiers professionnels.
- L'article 4 de l'arrêté du 22 décembre 2015, relatif aux modalités d'agrément des organismes, impose à l'organisme agréé de conserver les documents nécessaires au contrôle du respect des conditions de déroulement des sessions.
- L'article 5 de l'arrêté du 8 juillet 2013, relatif aux modalités d'organisation des sessions de validation, désigne le dossier professionnel comme pièce constitutive de l'évaluation du candidat, ce qui implique sa conservation pour garantir la traçabilité de la certification.
- L'article 5 du règlement (UE) 2016/679 (RGPD) impose une conservation des données personnelles pour une durée proportionnée à leur finalité.

En l'espèce, cette finalité étant la validation du titre professionnel, une durée de conservation de 5 ans est considérée comme raisonnable et conforme aux recommandations implicites des autorités administratives (DREETS).

- Les éléments de suivi pédagogique (feuilles d'émargement, supports de formation, suivis d'accompagnement...) ne font l'objet d'aucune obligation légale de conservation. Toutefois, il est recommandé de les conserver pendant 5 ans, en cas de contrôle administratif, en application de l'article L6362-6 du Code du travail, car elles peuvent servir de justificatifs pour les financeurs publics ou mutualisés.

DUBOIS IMMOBILIER & FORMATIONS est habilité et certifié QUALIOPI pour les formations de type ACTIONS DE FORMATIONS, ce qui suggère des formations dédiées aux professionnels qui n'aboutissent ni à une certification ni à un diplôme.

Nous considérons donc que les enjeux rappelés plus haut sont moindres vis-à-vis de l'issue de la formation, et non vis-à-vis des données collectées.

Par mesure de simplicité toutefois, la société s'engage à supprimer les données personnelles 5 ans après la fin de la relation client.

Seules seront conservées les conventions et les attestations faisant foi aux yeux de l'administration, notamment dans la sphère professionnelle immobilière et l'enjeu de formation professionnelle Loi Alur pour les professionnels de l'immobilier.